

SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI, 7 MARS 2022

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 7 mars 2022 à 19 h 30.

1. PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1 : présent Richard Beaudin, district #4 : présent
Marc Roy, district #2 : présent Martin Lafond, district #5 : présent
Jean-Luc Payant, district #3 : présent Suzan Demers, district #6 : présent

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Laberge.

Assistent également à la séance, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et est également présente, Claudine Beaudin, directrice générale adjointe.

La séance est tenue en mode présentiel et avec la présence du public. L'enregistrement sonore sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022

2022-03-049 ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 35 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-050 Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 11.5 Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien
- 16.4 Hydro-Québec – Suivi dossier rg St-Jean-Baptiste
- 17.4 Comité des loisirs « Événement familial – 23 juillet 2022 »

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 février 2022 tel que rédigé;

2022-03-051

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal avec la modification de la résolution 2022-02-037, soit le libellé suivant :

« **DE** retenir la soumission de **9314-1984 Quincaillerie Machabée** au montant de 9 220.50 \$, plus taxes. Que cette dépense sera financée à même le surplus affecté aqueduc. »

QUE le conseil accepte le procès-verbal avec la modification de la résolution 2022-03-036, en ajoutant :

« Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents »

Adoptée à l'unanimité

4.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 février 2022 tel que rédigé;

2022-03-052

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. MOT DU MAIRE

Le maire Steve Laberge remercie les gens présents à la séance. Il mentionne que la covid est derrière nous, c'est un bien pour chacun de se réunir et souhaite encourager l'achat local.

Le dossier de la Phase V avance bien, il désire remercier le travail de Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier dans le dossier. De plus, il souhaite une plus grande participation de bénévoles dans notre municipalité pour l'organisation d'activités.

6. MINUTES DU CONSEILLER

6.1. Jean-Luc Payant #3

Le conseiller Jean-Luc Payant souhaiterait qu'il y ait une amélioration de la signalisation au coin des rues Notre-Dame, Duncan et Sainte-Anne (routes 203 et 209). Le conseiller Marc Roy mentionne que cette intersection relève du ministère

des Transports du Québec et par le passé des scénarios ont été envisagés afin de l'améliorer.

6.2. Richard Beaudin #4

Le conseiller Richard Beaudin désire obtenir un rapport des travaux publics de la condition et entretien des machineries avant le début de la saison estivale.

6.3. Martin Lafond #5

À la suite de la dernière rencontre avec les membres siégeant sur l'Aréna de Saint-Rémi, le conseiller Martin Lafond mentionne qu'il y a une étude de marché pour l'aménagement intérieur d'un terrain multi-surface pour la région.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du comité des loisirs de Saint-Chrysostome sont venus rencontrer le conseil pour l'organisation d'un événement familial le 23 juillet prochain.

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1. CORRESPONDANCE

Aucune liste n'a été déposée.

8.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis émis par l'inspecteur municipal Bastien Moisan pour la période du 1^{er} au 28 février 2022.

8.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Bastien Moisan, inspecteur municipal pour la période du 1^{er} au 28 février 2022.

8.4. DÉPÔT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 28 FÉVRIER 2022 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-CHRYSOSTOME

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des statistiques des premiers répondants et des interventions incendie préparé par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois de février 2022.

8.5. DÉPÔT – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES – SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des donateurs et rapport de dépenses à la suite du scrutin du 7 novembre 2021.

9. AVIS DE MOTION

9.1. AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 229-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marc Roy, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 229-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

9.2. AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 230-2022 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Luc Payant, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 230-2022 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

10. RÈGLEMENTS

10.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 084-2004-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 084-2004 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

2022-03-053

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Luc Payant lors de la séance régulière du 7 février 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

CONSIDÉRANT le règlement no. 084-2004-16 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 084-2004-16 modifiant le règlement de lotissement no. 084-2004 afin d'intégrer des dispositions relatives aux conditions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

10.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 229-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

2022-03-054

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 229-2022 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le dépôt du projet de règlement no. 229-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

10.3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 230-2022 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

2022-03-055

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 230-2022 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement no. 230-2022 sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

11. ADMINISTRATION

11.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

2022-03-056

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 7 mars 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 7 mars 2022 :	131 978.98 \$
Liste des paiements émis du 8 février au 6 mars 2022 :	46 010.39 \$
Liste des salaires payés pendant cette période :	36 673.88 \$

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

11.2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 224-2021

2022-03-057

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 224-2021;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Chrysostome avait décrété, par le biais de ce règlement, un emprunt de 224 093 \$ pour financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU qu'après analyse de la reddition de compte, le montant a été revu à la baisse;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le titre du règlement numéro 224-2021 est modifié de la façon suivante : « *Règlement numéro 224-2021 décrétant un emprunt de 186 594 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* »;

QUE le deuxième « attendu » du règlement numéro 224-2021 est remplacé par le suivant : « *ATTENDU que la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 6 février 2022, afin de permettre la « Réfection du rang Duncan »* »;

QUE le quatrième « attendu » du règlement numéro 224-2021 est remplacé par le suivant : « *ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 186 594\$* »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 224-2021 est remplacé par le suivant : « *Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 186 594 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de dix (10) ans* »;

QUE l'article 3 du présent règlement numéro 224-2021 est remplacé par le suivant : « *La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément à la lettre d'annonce du ministre datée du 6 février 2022, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante* »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

11.3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2021

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 225-2021;

2022-03-058

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Chrysostome avait décrété, par le biais de ce règlement, un emprunt de 124 061 \$ pour financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU qu'après analyse de la reddition de compte, le montant a été revu à la baisse;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le titre du règlement numéro 225-2021 est modifié de la façon suivante : « *Règlement numéro 225-2021 décrétant un emprunt de 105 839\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le*

cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

QUE le deuxième « attendu » du règlement numéro **225-2021** est remplacé par le suivant : « *ATTENDU que la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 4 février 2022, afin de permettre la « Réfection du rang Duncan »;*

QUE le quatrième « attendu » du règlement numéro **225-2021** est remplacé par le suivant : « *ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 105 839\$ »;*

QUE l'article 2 du règlement numéro **225-2021** est remplacé par le suivant : « *Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 105 839 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de dix (10) ans »;*

QUE l'article 3 du présent règlement numéro 225-2021 est remplacé par le suivant : « *La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément à la lettre d'annonce du ministre datée du 4 février 2022, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante »;*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

11.4. TRANSMISSION LISTE OFFICIELLE – VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la liste préliminaire préparée et déposée au conseil municipal le 1^{er} février dernier;

2022-03-059

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 2022-02-030 demandant qu'un dernier avis, sous forme de courrier recommandé, soit expédié aux personnes ayant des arrérages de taxes municipales de plus de 2 ans, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT que, dans cet avis, la municipalité laissait jusqu'au 25 février 2022 pour payer les arrérages sans quoi leur dossier serait transféré à la MRC le Haut Saint-Laurent afin de procéder à la vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal indiquant la procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC du Haut-Saint-Laurent en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;

- la désignation de tout immeuble assujéti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la trésorière à préparer liste officielle des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis plus de deux ans, en tout ou en partie;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome autorise l'envoi de cette liste officielle à la MRC le Haut-Saint-Laurent pour défaut de paiement de taxes et nomme le directeur général ou son adjoint(e) à agir au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur.

Adoptée à l'unanimité

11.5. LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

2022-03-060 **ATTENDU** que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée à l'unanimité

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT SAISON 2021-2022 – ENGAGEMENT ANDRÉ PRÉVOST

ATTENDU QUE nous avons besoin, pour la période hivernale, d'un chauffeur classe 3;

2022-03-061

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENGAGER M. André Prévost sur appel pour la conduite de charrue selon le tarif horaire établi pour la saison hivernale 2021-2022.

QUE monsieur Stéphane Laberge, chef d'équipe devra superviser l'employé ainsi que les heures au déneigement.

Adoptée à l'unanimité

13. HYGIÈNE DU MILIEU

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. URBANISME ET INSPECTION

15.1. CPTAQ – DOSSIER 435207 – AGRANDISSEMENT MORCELLEMENT LOT 6 040 104

CONSIDÉRANT la demande de morcellement pour le lot 6 040 104;

2022-03-062

CONSIDÉRANT que « Ferme Windy Ridge Farm » est déjà propriétaire du lot contigu 5 483 765;

CONSIDÉRANT que ce morcellement a pour but d'agrandir leur cheptel de bovins déjà existant sur le lot 5 483 765;

CONSIDÉRANT la correspondance de la CPTAQ du 2 février 2022 dans laquelle il est stipulé que « la date de la résolution municipale est périmée »;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à la CPTAQ d'accepter le morcellement du lot #6 040 104 en faveur de « **Ferme Windy Ridge Farm** ». Que cette résolution remplace celle émise antérieurement.

Adoptée à l'unanimité

15.2. OPÉRATION CADASTRALE LOTS 5 485 343

Le conseiller Mario Henderson se retire de la présente discussion.

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité pour préparer une opération cadastrale pour créer des lots pour la parcelle de terrain à être cédé à « **Agricomax Inc.** » sur le lot 5 485 343;

2022-03-063

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre au montant de 2 600 \$ avant taxes.

Proposé par le conseiller le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater monsieur Pierre Meilleur pour la préparation de l'opération cadastrale au montant 2 600 \$ avant taxes.

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome à signer les documents pour l'opération cadastrale de remplacement concernant le lot 5 485 343

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Mario Henderson est invité à revenir à la séance.

16. TRAVAUX PUBLICS

16.1. APPEL D'OFFRES 2022017 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE, TRAVERSE ET TRIANGLES DE STATIONNEMENT

2022-03-064

CONSIDÉRANT que nous avons effectué un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée, traverse et triangles de stationnement;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Lignes Rive-Sud	13 370.00 \$
Marquages Signalisation inc.	13 784.69 \$

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission « **Lignes Rive-Sud** » au montant de 13 370 \$ plus taxes pour le marquage de la chaussée, traverse et triangles de stationnement. Que cette dépense sera financée à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

**16.2. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE ROUTE 209 –
RENOUVELLEMENT CONTRAT**

2022-03-065

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement et de déglacage de la Route 209 avec le ministère des Transports du Québec vient à échéance à la fin de la présente saison (dossier no. 8613-17-4903);

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente est requise entre les parties;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le contrat de déneigement et de déglacage de la Route 209 (dossier no. 8613-17-4903);

D'AUTORISER Steve Laberge, maire et Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

**16.3. AUTORISATION DE PAIEMENT/DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 ET
LIBÉRATION RETENUE 5% - TRAVAUX DE DRAINAGE DU RANG DU
MOULIN**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

16.4. HYDRO-QUÉBEC – SUIVI DOSSIER RG SAINT-JEAN-BAPTISTE

2022-03-066

CONSIDÉRANT les problèmes de variations et instabilités de courant ainsi que le faible courant du rang St-Jean-Baptiste causé par une déficience des infrastructures d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accuse réception de la lettre de M. Alain Rouleau en date du 5 mars 2022;

CONSIDÉRANT les rencontres avec les parties;

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui, aucun développement n'a eu lieu;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil mandate Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier à effectuer le suivi dans le dossier avec Hydro-Québec afin de résoudre le problème qui perturbe depuis longtemps.

Adoptée à l'unanimité

17. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

17.1. APPEL D'OFFRE 202123 – PANNEAU DE POINTAGE – DEK HOCKEY

Le point est reporté à une séance ultérieure.

17.2. GALA JEUNESSE RURALE 11^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le Comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale du Haut-Saint-Laurent organise le Gala qui a pour but de démontrer le dynamisme des jeunes âgés de 6 à 24 ans;

2022-03-067

ATTENDU QU'une demande de contribution financière déposée par le Comité organisateur pour l'organisation du Gala;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCORDER une contribution financière de 100 \$ pour la tenue du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale du Haut-Saint-Laurent.

QUE le montant de cette dépense sera financé à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

17.3. ADHÉSION ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie pour l'année 2022-2023.

2022-03-068

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADHÉRER à Zone Loisir Montérégie et de payer les frais de 75 \$ taxes incluses.

QUE le montant de cette dépense sera financé à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

17.4. COMITÉ DES LOISIRS « ÉVÉNEMENT FAMILIAL – 23 JUILLET 2022 »

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire organiser un événement familial le 23 juillet prochain;

2022-03-069

CONSIDÉRANT la demande écrite du comité;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 5 000 \$ est demandée pour l'organisation de l'événement;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLOUER un montant jusqu'à concurrence de 5 000 \$, sur présentation des factures, au Comité des loisirs de Saint-Chrysostome pour l'organisation de l'événement.

QUE le montant de cette dépense sera financé à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

18. DIVERS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance régulière a lieu en mode présentiel. Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

2022-03-070

Proposé par le conseiller Martin Lafond
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière du Conseil municipal du 7 mars 2022 à 21 h 12.
Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier